

Editorial

Après de longs mois d'attente et plusieurs reports, le ministre Gilles de Robien a enfin daigné rencontrer le SNESUP. Rencontre décevante d'un ministre de l'Éducation nationale qui n'avait que le CPE à nous vendre. Il nous a déclaré ne pas travailler sur le cahier des charges. Or, nous prenons connaissance du cahier des charges que la commission Pietrick vient de transmettre au cabinet du ministre. Ce texte est porteur de plus graves dangers pour la formation des enseignants. Lisez et faites connaître ce texte.

Michèle Gabert

Sommaire :

- * Le SNESUP a rencontré Gilles De Robien
- * Le cahier des charges des formations
- * Forum *fdm*

**Jeudi 16 mars, grève et manifestations
avec les étudiants et lycéens
Samedi 18 mars, tous dans la rue
Pour le retrait du CPE**

**Obtenir le retrait du CPE
En participant à la journée de grève du jeudi 16
et aux manifestations de samedi 18 mars**

Après l'importante mobilisation du 7 mars, une nouvelle journée d'action a été décidée par les organisations étudiantes et lycéennes : Cé, Fidl, Unef, Uni et les principales organisations syndicales : FSU, CGT, FO, CFDT, Solidaires, UNSA, et associations. Elles appellent à manifester le 16 mars et, pour un certain nombre d'organisations syndicales, dont le SNESUP, à faire grève. Elles appellent le 18 mars, dans toutes les villes de France, à une mobilisation sans précédent, intergénérationnelle, pour

faire reculer le gouvernement.

Chacun est concerné : nous devons encore faire croître la mobilisation contre le CPE. Nous pouvons agir avec les étudiants et les stagiaires dans les IUFM pour faire prendre conscience que tout le monde est concerné par cette politique qui bouche l'horizon à tous les jeunes, y compris en diminuant les places aux concours d'enseignement.

Manifester pour le retrait du CPE, c'est manifester contre la précarité de l'emploi, des salaires, des conditions de travail et de vie, c'est intervenir pour l'avenir et l'émancipation des jeunes.

Cahier des charges des formations

**Un scénario du statu quo
qui ouvre les portes à toutes les dégradations**

Vous pourrez lire, au verso, une première analyse, forcément rapide, du texte. La commission Pietrick semble avoir répondu avec zèle aux volontés ministérielles d'une certaine conception de l'alternance coupant la pratique, laissée aux mains du terrain encadré par l'inspection, du théorique dévolu à l'université. De même, la commission a acté la disparition des formateurs premier et second degré à temps plein dans les IUFM.

Vous trouverez l'intégralité du texte sur le [site du snesup](#).

Le SNESUP ouvre un nouveau « Forum » spécialement consacré à la formation des enseignants
fdm@list.snesup.fr

Forum *fdm*

La création de forum-FdM correspond à la nécessité d'avoir un lieu de discussion et d'information autour de l'intégration des IUFM dans les universités. On comprend aisément que cette liste concerne donc tout autant les enseignants et enseignants-chercheurs des IUFM que ceux des universités. Elle est un outil au service des syndiqués et des sympathisants du Snesup, et est ouverte à tous sans restriction.

Pour tout contact

Téléphone :
01-44-79-96-18

Adresse de messagerie :
formations@snesup.fr

Cahier des charges

En apparence, pas de changement.

Pour mieux bouleverser en profondeur.

Des orientations qui, à court terme, vont dénaturer profondément la formation voire la vider de sa substance.

- déclinaison scrupuleuse de la loi d'orientation

avec rappel des prescriptions accumulées qui en relèvent (notamment la lecture, la maîtrise d'une langue vivante, etc...) et un rappel du cadre européen qui laisse la porte ouverte à la disparition de la fonction publique d'enseignement

- coupure

entre formation disciplinaire (qui s'arrête à la 1ère année) relevant de l'Université et formation professionnelle relevant de l'IUFM. Malgré l'affirmation d'une formation par alternance, la coupure

entre théorie et pratique est nette. En d'autres termes, l'intégration se traduirait par une formation moins universitaire. On note également l'idée qu'il faut mettre en place des "conditions minimales d'entrée en IUFM".

- absence de cadrage horaire.

Pour les PE, la formation est limitée à 450h, seules les matières du socle sont envisagées, dont le français avec 120h.

- mémoire professionnel

Il semble être conservé, mais rien n'est dit sur la place qu'il occupera dans la formation.

Les établissements, lieux de formation

La formation est largement décentrée sur l'établissement qui devient lieu privilégié de formation, habilité à en dispenser certains éléments et délivrer des qualifications ; sous la responsabilité du chef d'établissement et des inspecteurs. La surveillance hiérarchique prime sur la formation en lien avec la recherche.

Dans le second degré, ouverture des champs disciplinaires

Le texte porte une inflexion majeure vers un élargissement de la "culture" (et des compétences) de chacun vers les champs disciplinaires connexes. Ce n'est pas la bivalence en bonne et due forme, mais c'est la porte ouverte à sa mise en place. Cependant, il semble que la commission ait manifesté un zèle tout à fait modéré sur cette question, dont on sait qu'elle est précieuse au ministre.

Un fonctionnaire aux ordres

Le texte aborde la formation du fonctionnaire, qui devra être développée.

Mais quel fonctionnaire ?

Un fonctionnaire soumis, rappelé à ses devoirs (dont celui de réserve à l'égard des médias !), respectueux de la hiérarchie à commencer par celle qu'il fréquente dans l'établissement, mettant en oeuvre sans contester les instructions et programmes qui lui sont prescrits.

Son "esprit critique" se limitera à l'appréciation de la qualité des documents pédagogiques !

D'autonomie, de liberté pédagogique, il n'en est plus question.

De droits encore moins.

Disparition des enseignants à temps plein

Outre les enseignants chercheurs qui assureront la formation théorique à l'université, les stagiaires ne seront formés qu'avec des formateurs en « *contact avec les réalités du métier et bénéficient d'une expérience réelle et continue* ». La commission a totalement avalisé la volonté ministérielle d'une formation par les pairs. C'est le triomphe du compagnonage.

Pour discuter de ce texte, le SNESUP demande une journée banalisée de réflexion pour les formateurs dans chaque IUFM